

Fiche n°6
LANDES HUMIDES

**Habitat d'intérêt communautaire du site Natura 2000
présent dans ce type de milieu**

H4020 : Landes humides méridionales

**Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000
présents dans ce type de milieu**

PHOTO

E1356 : Vison d'Europe (espèce prioritaire)

E1071 : Fadet des laïches

E1065 : Damier de la succise

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Ne pas détruire les surfaces de landes existantes (défrichage et retournement du sol pour mise en valeur agricole, défrichage pour mise en valeur touristique...)
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement ou autre destruction des surfaces de landes.
2. Ne pas procéder à des plantations d'arbres (résineux ou feuillus) et d'arbustes sur les surfaces de landes.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantations.
3. Ne pas réaliser de traitement phytocide.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de traitement phytocide.
4. Ne pas drainer la parcelle.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de drainage.

RECOMMANDATIONS

1. Réaliser un entretien des parties de landes colonisées par la végétation arbustive et arborée : débroussaillage manuel ou gyrobroyage, avec exportation de la matière organique.
2. Réaliser la fauche ou le gyrobroyage de préférence du centre vers la périphérie de la parcelle.
3. Eviter les travaux pendant les périodes sensibles pour la flore et la faune (février à juillet) et pendant les périodes pluvieuses.
4. Outils d'exploitation et de débardage respectant les sols et la végétation.